



# PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 18 juin 2022

### **Feux de forêts : mesures préventives contre les départs de feu**

Météo France a placé le département du Bas-Rhin en vigilance orange canicule et dans ce contexte la préfète a activé le niveau 3 du plan départemental "Alerte canicule » depuis le 17 juin 2022 à 18 heures.

L'évolution des conditions météorologiques fait ressortir un risque sévère d'incendie des végétaux sur l'ensemble du département compte tenu, notamment, de rafales de vent pouvant atteindre de 40 à 60 km/h de Sud/Sud-Ouest.

C'est pourquoi, la préfète a pris par arrêté préfectoral, des mesures préventives contre les départs de feu. **Ces mesures entrent en vigueur le dimanche 19 juin 2022 à 00h00 jusqu'au lundi 20 juin 2022 à 08h00 .**

#### **Sont interdits :**

- l'usage et le tir des feux d'artifices qui n'ont pas l'objet d'une procédure de déclaration en préfecture ou en sous-préfectures ;
- le lâcher de lanternes volantes équipées de flammes ;
- les feux festifs en milieu naturel (de type feux de camp ou barbecue) ;

Par ailleurs, il est fortement recommandé de reporter tous travaux susceptibles de provoquer des départs de feu.

#### **La préfète appelle à la responsabilité de chacun et sensibilise aux conduites à tenir :**

#### **Prévention des incendies de forêts :**

- Ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas les mégots par la vitre de la voiture.
- Campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.
- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés.
- Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques (vent, sécheresse)

## Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Prévenir rapidement les sapeurs-pompiers (18) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation – lieux dits, position GPS, numéro de parcelle - moyens d'accès pour les secours...).
- Vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau. Attention : battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation !
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.
- A pied, rechercher un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...).

## Contact presse

Service de la communication interministérielle  
Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)